Alpes de Haute Provence

Commune d'AUBIGNOSC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 AOUT 2022

 Membres en exercice :
 15

 Présents :
 10

 Votants :
 12

 Pour :
 12

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

DCM N° 46/2022

7-5

Envoyé en préfecture le 30/08/2022 Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID: 004-210400131-20220825-202246FRAT-DE

---- L'an deux mille vingt-deux

le **25 AOUT** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 18 août 2022

Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WEBER Hélène.

3 absents excusés: SECHEPINE Elisabeth, MACCARIO Fabrice et

WALCZAK Franck.

2 absents: ISNARD Wilfried et MARTINELLI Nicolas.

<u>2 pouvoirs</u> : **SECHEPINE** Elisabeth à **WEBER** Hélène ; **MACCARIO**

Fabrice à **TURCAN** Nicole.

Secrétaire de séance : ROBERT Frédéric

OBJET: DOSSIER FRAT 2022-SPECIFIQUE COMMUNES DE MOINS DE 1500 habitants AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS / REHABILITATION DES RESTANQUES MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ---- Monsieur le maire rappelle la délibération n° 26 du 25 mai 2022 par laquelle le conseil municipal, dans le cadre de son engagement pour la préservation de la richesse paysagère et patrimoniale de son territoire, a décidé la restauration de murs en pierres sèches au-dessus de l'Amiradou de Mireïo et a sollicité la Région à travers le dispositif FRAT 2022.
- ---- La Région n'intervenant pas concomitamment avec le Département, il y a lieu de reconsidérer le plan de financement.
- ----- Monsieur le maire rappelle l'estimation de l'opération projetée : 28 500 euros
- ---- La Région sera sollicitée pour une aide financière dans le cadre du FRAT 2022 et du dispositif spécifique pour les communes de moins de 1500 habitants, au taux de **70** %, soit 19 950 €

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE de la Région une subvention dans le cadre du FRAT 2022 et du dispositif spécifique pour les communes de moins de 1500 habitants, au taux de 70 %, pour un montant de 19 950 euros.
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

ID: 004-210400131-20220825-202246FRAT-DE

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.